

Financement des formations du secteur sanitaire et social



Dans le cadre de la loi du 13 août 2004 relative aux Libertés et Responsabilités Locales, la Région Centre-Val de Loire est compétente depuis le 1^{er} janvier 2005 pour attribuer des aides aux étudiants inscrits dans les établissements mentionnés à l'article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles, ainsi qu'aux élèves et étudiants préparant des diplômes de sage-femme et des professions paramédicales.

CRITERES DE PRISE EN CHARGE DU CÔÛT PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION PAR LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE POUR LES FORMATIONS DES SECTEURS SANITAIRE ET SOCIAL :

<https://orientation.centre-valde Loire.fr/besoin-de-financer-vos-etudes-pour-des-formations-du-secteur-sanitaire-et-social>

coût pédagogique de la formation et bourse régionale d'études sur critères sociaux
(hors droit d'inscription, contribution vie étudiante et de campus et frais de scolarité)

NOM :
PRENOM :
FORMATION :

Pour permettre de vérifier votre éligibilité : indiquez ci-dessous votre statut et votre situation
(Des compléments d'information pour l'instruction de votre dossier pourront être demandés par l'Institut de Formation)

Etes-vous en poursuite d'études ou en réorientation : ☐ oui ☐ non

Si OUI : précisez votre cursus sur l'année Scolaire n-1

Etes-vous demandeur d'emploi : ☐ oui ☐ non

Si OUI Depuis quelle date :

Votre numéro de Demandeur d'Emploi :

Précisez si vous avez démissionné ou été licencié en précisant le motif, ou s'il s'agit d'une rupture conventionnelle :

Quelle est la date de votre démission / licenciement / rupture conventionnelle :

Etes-vous fonctionnaire en disponibilité : ☐ oui ☐ non

Etes-vous en congés parental : ☐ oui ☐ non

Avez-vous démissionné pour suivre votre conjoint : ☐ oui ☐ non

Etes-vous bénéficiaire du dispositif projet démission-reconversion : ☐ oui ☐ non

Envisagez-vous d'autofinancer votre 1^{ère} année de formation : ☐ oui ☐ non

Etes-vous salarié : ☐ oui ☐ non

- ☐ **en CDD** ou ☐ **en CDI**

Précisez date de fin de contrat :

- ☐ **en temps partiel :** ☐ **en Temps complet**

Précisez nombre d'heures mensuel ou annuel :

- fonctionnaire en fonction, détachement ou disponibilité :** ☐ oui ☐ non
- en contrat aidé, en Parcours Emploi Compétences :** ☐ oui ☐ non
- en congés de formation professionnelle :** ☐ oui ☐ non
- bénéficiaire du projet de transition professionnelle pour cette 1^{ère} année de formation :** ☐ oui ☐ non
- en contrat d'apprentissage :** ☐ oui ☐ non
- en congé sans solde ou congé parental :** ☐ oui ☐ non

Etes-vous commerçant, artisan, en profession libérale ou auto-entrepreneur : ☐ oui ☐ non

**Expérience professionnelle**

Année	Employeur	Fonction	Statut (cdd, cdi, stagiaire, titulaire)

Si VOUS ETES ELIGIBLE : JUSTIFICATIFS A PRODUIRE EN FONCTION DE VOTRE STATUT et SITUATION
(Des justificatifs complémentaires pour l'instruction de votre dossier pourront être demandés par l'Institut de Formation)

ELEVES ETUDIANTS en poursuite d'Etudes ou Reconversion : certificat de scolarité ou attestation de l'établissement ou de l'université, copie du dernier diplôme

DEMANDEURS D'EMPLOI :

- l'attestation pôle emploi, l'attestation employeur, copie du ou de (s) contrats de travail des 8 derniers mois,
- Bénéficiaire d'un projet de reconversion-démisionnaire :
 - ✓ Notification de la Commission Transitions Pro,
 - ✓ l'attestation employeur, l'attestation pôle emploi
- Démisionnaire pour suivre conjoint :
 - ✓ l'attestation employeur, l'attestation pôle emploi
 - ✓ Justificatif mutation conjoint, ou attestation employeur conjoint

SALARIES

- **En CDD** Votre contrat doit, avant la date d'entrée en formation, se terminer ou être inférieur à 18h/semaine dans la mesure où le contrat de travail est compatible avec la formation suivie :
 - ✓ le contrat en CDD, l'attestation d'employeur, l'attestation Pôle emploi, le(s) contrat(s) de travail des 8 derniers mois
- **En CDI à temps partiel d'une durée maximale de 102H/mois.** Votre contrat doit, avant la date d'entrée en formation, se terminer ou être inférieur à 18h/semaine dans la mesure où le contrat de travail est compatible avec la formation suivie :
 - ✓ l'attestation pôle emploi, le(s) contrat(s) de travail des 8 derniers mois

Si le coût pédagogique de votre formation est pris en charge par la Région Centre-Val de Loire, la présence est obligatoire à l'ensemble des cours théoriques, cours magistraux (CM), travaux dirigés (TD) et des travaux personnels guidés (TPG) conseillés par l'équipe pédagogique. Vous êtes autorisé(e) à déposer une demande de bourse régionale d'études sur critères sociaux, vous retrouverez les conditions sur : <https://orientation.centre-valde Loire.fr/notre-agenda/demande-de-bourse-pour-les-formations-des-secteurs-sanitaire-et-social>

Lu et approuvé le :

Signature

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT SUR LES AIDES FINANCIERES
DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE :
Contactez votre futur Institut de Formation**